

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE  
COMMUNE DE LABEGE

N°: 0161A - 2022

Nomenclature : 9.1

Publication numérique le : 22.11.2022

**ARRETE MUNICIPAL  
FERMETURE ERP LA GRANDE RECRE**

Le maire de la commune de LABEGE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;

- Vu le code de justice administrative et notamment l'article R.421-5 relatif aux voies et délais de recours,
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.111-7, L.111-8, L.123-1 à L.123-4 (cadre général), R.123-1 à R.123-55 (sécurité et protection contre l'incendie), et R.152-4 à R.152-7 (sanctions pénales), R.111-18-1 et R.111-19-1 (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;
- Vu le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Considérant le Permis de Démolir n° 031.254.22.00004 accordé en date du 21.04.2022 relatif à la démolition de l'établissement « La Grande Récré » ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

L'établissement : La Grande Récré

Type : M      Catégorie : 3      sis      Place du Commerce à Labège (31670)  
sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

### **ARTICLE 2 :**

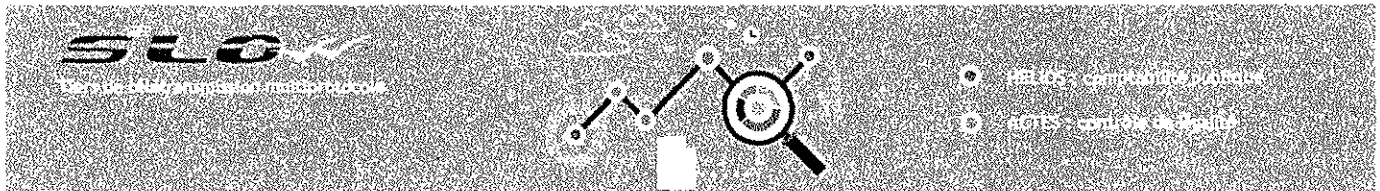
Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Saint Orens ainsi que le chef de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Labège, le 21.11.2022  
Pour copie conforme  
Le maire

  
Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE LABEGE (31)

Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	141A_2022
Date de la décision :	2022-11-21 00:00:00+01
Objet :	FERMETURE ERP LA GRANDE RECRE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	031-213102544-20221121-141A_2022-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
031-213102544-20221121-141A_2022-AR-1-1_0.xml	text/xml	849
Nom original :		
D_4950.pdf	application/pdf	53308
Nom métier :		
99_AR-031-213102544-20221121-141A_2022-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53308

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2022 à 14h28min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 14h28min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2022 à 14h28min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h35min43s	Reçu par le MI le 2022-11-21